

Office de Tourisme Terre Valserhône

35 rue de la Poste - Châtillon en Michaille - 01200 Valserhône
☎ 04 50 48 48 78 (siège) ; 04 50 48 48 68 (Office de Tourisme)
Courriel : info@terrevalserhone.fr ; tourisme@terrevalserhone.fr

Délibération n° DC26-007 Conseil d'Administration du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis dans la salle annexe du Conseil Municipal de Chatillon en Michaille, sur convocation du Président sortant de l'Office de Tourisme, Jean-Pierre FILLION.

M. Florian MOINE, nouvellement élu et installé dans ses fonctions, préside la séance.

Présents :

Collège 1 : Bruno CONSANI, Philippe DINOCHEAU, Elisabeth JEAMBENOIT, Sead KONJEVIC, Sandrine LASNET, Christophe MARQUET, Florian MOINE, Christian NICOLLET (remplaçant de M. Jacques VIALON), Marie PFISTER, Anthony ROCHETTE,

Collège 2 : Guy BEAUREPAIRE (titulaire), Alain POCHET (suppléant), Janine SAINT-OYANT (titulaire), Christian VALLET (titulaire)

Collège 3 : Sandra FEBVRE-NGUYEN (titulaire), Florent VACHER (titulaire),

Absents :

Collège 1 : Jean-Marc BEAUQUIS, Sophie SELLIER,

Collège 2 : Pierre BERROD (suppléant), Eric MISCHICIA (titulaire), Claude ROUX (titulaire),

Collège 3 : Thierry FEBVRE-NGUYEN (suppléant), Sabrina GENOVA (suppléante), Gary MAZUIR (titulaire),

Excusés et pouvoirs :

Collège 1 : Faïza BENSEFIA,

Collège 2 : Dominique JACQUET (titulaire),

Collège 3 : Sylvain PONCET (titulaire),

Nombre de membres titulaire en exercice : 23

Nombre de membres titulaire présents et membre suppléant en remplacement de titulaire (collège 2 et 3) : 16

Nombre de votants : 16

Date de convocation : 27 mai 2026

Accusé de réception en préfecture
001-20066199-20260618-DC26-007-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Mme Marie PFISTER est nommée secrétaire de séance.

OBJET 4 : Election d'un Vice-Président de l'Office de Tourisme Terre Valserhône

Monsieur Florian MOINE rappelle que, conformément à l'article 4.4 des statuts de l'Office de Tourisme Terre Valserhône, il convient de procéder à l'élection d'un Vice-Président.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1412-2, L2221-1 à L2221-10, R2221-1 à R2221-26 et R2221-53 à R2221-62,

VU la délibération n°16-DC033 du conseil communautaire du 6 octobre 2016 relative aux statuts de l'Office de Tourisme intercommunal et à la Création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,

VU les délibérations n°17-DC040 du 28 septembre 2017 et n°20-DC032 du conseil communautaire du 12 mars 2020 relatives à la modification des statuts de l'Office de Tourisme,

VU la délibération n°26-DC066 du conseil communautaire du 29 avril 2026 relative à la désignation des membres du conseil d'administration de la régie de l'Office de Tourisme intercommunal,

VU les statuts de l'Office de Tourisme Terre Valserhône et notamment l'article 4.4,

VU le procès-verbal de l'élection du Vice-Président annexé à la présente délibération,

VU le résultat du vote,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

- **PROCLAME** en tant que Vice-Président, Mme Elisabeth JEAMBENOIT et la déclare immédiatement installée.

Le Président de l'Office de Tourisme Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : *18/06/2026*

Publié le : *18/06/2026*

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,
Florian MOINE



Accusé de réception en préfecture
001-200066199-20260618-DC26-007-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026